

# PERSONNE COMPÉTENTE EN RADIO PROTECTION RENOUVELLEMENT - NIVEAU 1

Vous devez prolonger votre titre de PCR en suivant une formation et ce, avant la date anniversaire des 5 ans mentionné sur votre certificat.

## Renouveler vos compétences en radioprotection

🕒 2 Jours

| 655 € HT (possibilité de prise en charge)

| ■ REPCR1

### Objectifs pédagogiques

- Renforcer et faire évoluer ses connaissances sur les fondamentaux théoriques afin de reconnaître sa maîtrise de la mission de la personne compétente en radioprotection
- Appliquer les règles de radioprotection adaptées à la nature de l'activité de la clinique vétérinaire
- Evaluer et faire évoluer les moyens de prévention : conformité de l'installation, équipement de protection individuelle, document unique, plan de prévention

### Pour qui ?

Module destiné au personnel compétent en radioprotection titulaire d'un certificat préalable valide et disposant d'un générateur radiologique conventionnel ou un rétro-alvéolaire dentaire

### Pré-requis

Niveau baccalauréat scientifique. Le certificat transitoire

de PCR valide et à moins d'un an de la date d'échéance. Le rapport d'activité complété

### Méthodes mobilisées

La formation se déroule de la manière suivante : une partie théorique, des travaux dirigés et une évaluation en fin de formation.

### Formateurs

Vétérinaires ou intervenants experts en radioprotection.

### Modalité d'évaluation

Pour le module théorique : 25 minutes d'épreuve écrite individuelle. Cette épreuve intervient à hauteur de 50 % dans la note finale.

Pour le module appliqué : Une épreuve orale intégrant 30 minutes de travail collectif d'analyse de cas pratiques et un entretien individuel d'au minimum cinq minutes. Cette épreuve intervient à hauteur de 50 % dans la note finale.

## CONTENU DE LA FORMATION

### I Les fondamentaux

- Enjeux – contexte réglementaire
- Déclaration de la détention / utilisation d'un générateur de rayons X
- L'inventaire des sources via SIGIS
- La déclaration des événements significatifs

### I Rôles et responsabilités de l'employeur

- Sécurité et la santé des travailleurs
- Le salarié compétent
- Evaluation des risques / document unique
- Mise en place d'une organisation de la radioprotection

### I Missions du conseiller en radioprotection

- Les missions définies par le Code du Travail et par le Code de santé publique
- Formation / suivi médical des professionnels

- Cas particulier : le radon

### I Matériel

- Fonctionnement et conformité du générateur de rayons X
- Conformité de la salle
- Moyens de protection individuels
- Gestion de la dosimétrie / SISERI
- Relevés des équipements

### I Vérifications

- Vérifications initiales
- Vérifications périodiques

### I Zonage – Classement

- Evaluation des risques
- Fiche individuelle d'exposition et classement
- Autorisation d'accès

### Compétence visée :

Mettre à jour ses connaissances et la méthode de mise en place de la radioprotection. Mettre en place un suivi du dossier de déclaration d'un générateur de rayons X qui englobe tous les objectifs pédagogiques cités dans l'arrêté.

Pour vous inscrire : [www.apform.fr](http://www.apform.fr).

✉ [fpc@apform.fr](mailto:fpc@apform.fr) ☎ 0 805 390 022

♿ votre référent : [handicap@apform.fr](mailto:handicap@apform.fr)